

MAIRIE DE ROTTELSHEIM

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2012 à 20h00, à la Mairie
Convocation du 19 mars 2012

Nombre de Conseillers Elus : 11	En présence de Mme Michèle VOLTZ, Maire
Conseillers en Fonction : 10	Mme Virginie FRUHAUF, Adjointe au Maire
Absent excusé : 1	MM. Jacky WURTZ et Christian HOFFMANN, Adjoints au Maire
	Mmes Béatrice DORMANN et Elisabeth LIENHART,
	MM. J.-F. BOURGEOIS, André FAULLIMMEL, Albert STEMMER
	M. Patrice KAUFFMANN, donne procuration à J.F. BOURGEOIS

II - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLU

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-10, L.123-13 et R.123-19,
- Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg, approuvé le 01/06/2006,
- Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 05/12/2006 et modifié le 02/07/2010 ;
- Vu l'arrêté en date du 09/12/2011 prescrivant l'enquête publique relative à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme ;
- Vu les résultats de l'enquête publique ;
- Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant que les résultats de l'enquête publique ne justifient pas de changements du projet de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide d'approuver la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme conformément au dossier annexé à la présente.

Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le journal ci-après désigné :

- Les Dernières Nouvelles d'Alsace

La présente délibération accompagnée du dossier réglementaire sera transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Strasbourg.

Le Plan Local d'Urbanisme modifié est tenu à la disposition du public à la mairie.

La présente délibération sera exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et une procuration.

Pour extrait conforme
ROTTELSHEIM, le 2 avril 2012

Le Maire,

Michèle VOLTZ

